

# Annonces légales et judiciaires

## TRABECO

Société à responsabilité limitée au capital de 7.645,22 euros  
Siège social : 240 chemin des marchands 26230 GRIGNAN  
326 191 154 RCS ROMANS

### AVIS

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 novembre 2024, il a été décidé de la réduction du capital social de 7.622,45 € à 3.811,22 € par l'annulation de 250 parts sociales de 15,24 € de valeur nominale suite au retrait total de Josiane COELSCH et remboursement de ses parts. Cette décision, non motivée par des pertes, a été prise sous la condition suspensive de l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux. Le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Romans interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour Avis

## SEVE'N TIF

SARL au capital de 5000 €  
Siège social : 47, rue Charles Mossant  
Immeuble Hélène Boucher,  
26300 BOURG-DE-PEAGE  
RCS ROMANS 514 091 354

Par AGE du 29.07.2024 les associés, statuant dans le cadre de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.  
Dépôt légal au GTC de ROMANS.

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007  
du Code civil  
Article 1378-1  
Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547  
du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 juillet 2010, Madame Yvette TAUPIN, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Paul ESTOUR, demeurant à CREST (26400) 30 avenue Adrien Fayolle.  
Née à PRESSAC (86460), le 25 avril 1942.  
Décédée à CREST (26400) (FRANCE), le 23 mai 2024.

A consenti un legs universel.  
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Gwendoline HEBRAS, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée « GH NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à CONFOLENS (16500), 25, avenue du Général de Gaulle, le 4 juillet 2024, complété par un acte reçu par Maître Gwendoline HEBRAS le 6 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Estelle SAGE, notaire à DIE (Drôme), référence CRPCEN: 26037, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VALENCE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



## APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AS 26 24 0201 01 MV**: superficie totale: 5 ha 19 a 35 ca. Agri. Bio.: Non. Bâti: Aucun. Parcellaire: SAINT-PAUL-LES-ROMANS (5 ha 19 a 35 ca) - 'SAINT VERANT': WL-8-9. Zonage: AU. Occupation: Libre

**AS 26 24 0203 01 PV**: superficie totale: 1 ha 37 a 65 ca. Agri. Bio.: Non. Bâti: Aucun. Parcellaire: VINSOBRES (1 ha 37 a 65 ca) - 'GARREU ET BLANCHARDE': AH-52-53-54-55-56-57. Zonage: A, N. Occupation: Libre- Mention légale: Libre après récolte 2025

**AS 26 24 0118 01 JMC**: superficie totale: 1 ha 56 a 11 ca. Agri. Bio.: Non. Bâti: Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire: SAINT-PAUL-LES-ROMANS (1 ha 56 a 11 ca) - 'LES TAILLIS': WH-7-119-120-121-122-123. Zonage: A. Occupation: Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 13/12/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : direction26@safer-aura.fr



## APPEL À CANDIDATURES POUR LA LOCATION DE BIEN A VOCATION AGRICOLE

Article L 142-6 du Code rural et de la pêche maritime (Location dans le cadre de convention de mise à disposition)

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose la location des biens fonciers ci-dessous désignés.

**CM 26 24 0024 01 - FB**: superficie totale: 1 ha 91 a 25 ca. Agri. Bio.: Non. Bâti: Aucun. Parcellaire: BEAUMONT-LES-VALENCE (1 ha 91 a 25 ca) - 'MATON': ZL-8-9-10. Zonage: A. Occupation: Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 13/12/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : direction26@safer-aura.fr

**SCP X. de LOSTALOT et D. MONTEILLET**  
Commissaires Priseurs Judiciaires  
Commissaire de Justice  
352 rue Faventines 26000 VALENCE

Tél. 04.75.56.58.27  
Fax 04.75.55.26.61  
Internet : [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com)  
Email : [judiciaire@encheres-vaience.com](mailto:judiciaire@encheres-vaience.com)

## JEUDI 05 DECEMBRE

A 14 h à l'Hôtel des Ventes, 352 rue Faventines 26000 VALENCE (en présentiel sur projection vidéo et simultanément en LIVE) (après liquidation judiciaire Drom'Services à domicile, Mopon, PHIL DOME MCTP et divers)

**MATERIELS AGRICOLES ET ESPACE VERT**: Beau et récent matériel de traitement STEHR avec malaxeur SBF 24 L et épandeur SBS 3000 - Tracteur agricole MASSEY FERGUSON 390 de 1996 (avec chargeur, pique-botte et godet MAGSI) - Faucheuse KUHN FG 280 G - Giro-faneur KUHN GF 5902 (de 2016) - Godet SAMSON GHSL 160 - Chargeuse sur pneus (MACAO XF 130 F (?)) - Broyeur COUGAR SAELIN moteur Vanguard sur remorque - 13 outils entretien espace vert - 3 petits remorques à un essieu - Outillages électroportatifs - Bac à béton ARTICOLOR (260 litres) - +/- 30 étais - Consoles garde-corps - etc

Exposition jeudi 05 de 11 h à 12 h  
aux ETS LACHARME, 7730 route nationale 7, FIANCEY 26800 ETOILE

Enlèvement après complet paiement mardi 17 décembre de 9 h à 11 h

Frais 14,28% (+ 1,20 TTC % pour les acheteurs du LIVE) - TVA (20%) récupérable pour les assujettis - Paiement CB - Liste et photos sur [interencheres.com](http://interencheres.com)

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...  
Béatrice et Nathalie sont à votre service...

une adresse mail à votre service :  
[legales@agriculture-dromoise.fr](mailto:legales@agriculture-dromoise.fr)

**Journal L'Agriculture Drômoise** HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES  
SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans.  
RCS Romans B 307.711.507

**SIÈGE SOCIAL**  
145 avenue Georges Brassens - CS 30418  
26504 Bourg-lès-Valence Tél. 04.27.24.01.70  
contact@agriculture-dromoise.fr  
[www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr)  
N° CPPAP : 0929 T 85792  
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)  
ISSN 2742-409X (édition numérique)

Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

**ADMINISTRATION - RÉDACTION**  
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin  
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez  
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

**PUBLICITÉ LOCALE**  
**AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE**  
Christophe Joret  
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7  
Tél : 04.72.72.49.07  
Tél : 06.75.50.58.41  
cjoret@arbpub.fr

**ABONNEMENT**  
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 125 €  
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 230 €  
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 178 €  
Prix au numéro : 3,20 €

**IMPRESSION**  
Imprimerie de l'Avesnois  
1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe  
Origine du papier : France / Norvège  
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %  
Certification : papier produit à partir de fibres IFRCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement)  
Eutrophisation : P<sub>tot</sub> 0,022

**PUBLICITÉ NATIONALE**  
**REUSSIR**  
4-14 rue Ferrus CS 41442  
75683 Paris cedex 14  
Tél. 01 49 84 03 30 - [pub@reussir.fr](mailto:pub@reussir.fr)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.

# Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/11/2024	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		

Palier 1	9	11	11,88 €	1801,84 €
Palier 2	12	16	11,88 €	1801,84 €
Palier 3	17	24	11,91 €	1806,35 €
Palier 4	25	35	12,17 €	1845,78 €
Palier 5	36	51	12,70 €	1926,17 €
Palier 6	52	73	13,30 €	2017,17 €
Palier 7	74	104	14,08 €	2135,47 €
Palier 8	105	143	15,05 €	2282,58 €
Palier 9	144	196	16,29 €	2470,65 €
Palier 10	197	270	18,04 €	2736,07 €
Palier 11	271	399	20,53 €	3113,72 €
Palier 12	400		23,46 €	3558,10 €

A noter : modification des paliers 1 et 2 qui sont liés à l'augmentation du Smic au 1<sup>er</sup> novembre 2024, celui-ci est passé de 11,65 € à 11,88 €.

Cotisations accident du travail	Taux 2024 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,37
130 Elevage gros animaux	2,49
140 Elevage petits animaux	4,27
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,34
190 Viticulture	4,05

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,05 € bruts par heure.

Depuis le 27 décembre 2022 et désormais applicable, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou co-titulaire du compte bancaire.

**Les jours fériés pour 2024**  
(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Jour de l'an : lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Lundi Pâques : lundi 1<sup>er</sup> avril 2024
- Fête du travail : mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024
- Victoire 1945 : mercredi 8 mai 2024
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 9 mai 2024
- Lundi de Pentecôte : lundi 20 mai 2024
- Fête nationale : dimanche 14 juillet 2024
- Assomption : jeudi 15 août 2024
- Toussaint : vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024
- Armistice : lundi 11 novembre 2024
- Noël : mercredi 25 décembre 2024

## Cotisations sociales non-cadres au 01.01.2024

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
<b>Cotisation sécurité sociale</b> Assurances sociales : maladie, maternité, décès				
• rémunération ≤ 2,5 Smic		7 %	0 %	7 %
• rémunération > 2,5 Smic		13 %	0 %	13 %
Vieillesse plafonnée	3 666 €	8,55 %	6,90 %	15,45 %
Vieillesse déplafonnée		1,90 %	0,40 %	2,30 %
Allocations familiales <sup>87</sup>				
• rémunération ≤ 3,5 Smic		3,45 %	0 %	3,45 %
• rémunération > 3,5 Smic		5,25 %	0 %	5,25 %
Accident du travail		Variable	0 %	
<b>Contribution solidarité autonomie</b>	3 666 €	0,30%	0%	0,30%
<b>Fonds d'aide au logement</b>		0,10%	0%	0,10%
<b>Chômage</b>	14 664 €	4,05%	0%	4,05%
<b>Retraite complémentaire (Agricole)</b> Retraite complémentaire	3 666 €			
• Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS*		3,94 %	3,93 %	7,87 %
• Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS		10,80 %	10,79 %	21,59 %
Contribution d'équilibre technique (CET)				
• Rémunération supérieure au PMSS		0,21%	0,14%	0,35%
Contribution d'équilibre général (CEG)				
• Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS		1,29 %	0,86 %	2,15 %
• Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS		1,62 %	1,08 %	2,70 %
<b>Retraite supplémentaire des non-cadres</b> Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)		0,50 %	0,50 %	1 %
<b>Assurance garantie des créances des salaires</b> (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	14 664 €	0,25 %	0%	0,25 %
<b>Service santé au travail</b>	3 666 €	0,42%	0%	0,42%
<b>FAFSEA</b> (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55% 1,55%	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
<b>Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA</b> AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté)		0,05 %		0,05 %
		0,01 %	0,01 %	0,02 %
		0,20 %		0,20 %
		0,04 %		0,04 %
<b>ADEFA</b> Contribution au dialogue social		0,06 % 0,016 %	0,04 %	0,010 % 0,016 %
<b>CSG et CRDS non déductibles</b> (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,40 %	2,40 %
<b>CSG déductible</b> (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance)			6,80 %	6,80 %
<b>Forfait social</b> (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé		8 %		8 %
<b>Assurance décès</b>		0,170 %	0,170 %	0,34 %
<b>Garantie incapacité de travail</b> - 6 à 12 mois d'ancienneté - Au-delà de 12 mois d'ancienneté		0,135 % 0,695 %	0,185 % 0,335 %	0,32 % 1,03 %

Le service juridique social de la FDSEA 26, Sébastien Bernard



Par arrêté interministériel du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,189 euro HT le caractère. Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales